



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 126635

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) concernant l'emploi. La CGPME préconise d'optimiser les facultés d'accès ou de maintien dans l'emploi offertes par l'intérim pour les seniors et pour les jeunes et suggère, à cet effet, de supprimer le délai de carence pour les jeunes en mission d'intérim pour une durée supérieure à quinze jours, tout en conservant une durée maximale d'enchaînement des contrats de travail temporaire. Elle propose, en outre, d'abandonner le principe de limitation de la durée des missions d'intérim pour les seniors en recherche d'emploi depuis une longue durée. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126635

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 819

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)